

Charte du cyclotouriste.

Lieu de rendez-vous : Parking Salle Auroyer - Vendat

Un autre rendez-vous peut être décidé par les animateurs. Dans ce cas, une annonce sera portée aux intéressés par mail ou téléphone en temps utile.

Quand : Cyclos : mercredi ou jeudi en fonction des prévisions météorologiques à 13h50 pour un départ à 14h.

L'horaire de départ pourra être avancé de novembre à fin mars ou matinal les mois d'été..

VTT promenade : vendredi après-midi, horaires identiques.

Confirmation ou annulation de la sortie : par l'animateur, par mail, au plus tard la veille au soir. En cas de mauvais temps, la sortie peut être annulée.

Tous les animateurs sont bénévoles et peuvent, pour des raisons personnelles, être indisponibles ponctuellement. N'ayant pas la possibilité de prévenir de l'annulation d'une activité, aussi faut-il, excuser les éventuels empêchements.

Recommandations

Appliquer les conseils et les décisions de l'animateur.

Respect du code ainsi que les autres usagers de la route.

Le vélo ou VTT en bon état avec nécessaire de dépannage et réglage.

Le port du casque est obligatoire, l'animateur peut refuser un licencié non casqué.

Prendre connaissance des difficultés et de la distance du parcours.

Une tenue cycliste est fortement conseillée, avec des vêtements voyants, évitez le noir.

Un gilet réfléchissant, dont le port est obligatoire à la tombée de la nuit.

Prévoir son ravitaillement, boisson et barres de céréales.

La licence de l'année, dans la poche.

Respect de la nature et des propriétés privées.

Le VAE est autorisé avec certificat médical, nécessitant une aide à la pratique sportive.

Cette activité se pratique dans l'esprit qui anime la retraite sportive

Camaraderie Convivialité Sécurité

L'effort physique doit être mesuré, sans esprit de compétition.

Bernard DELORME tél 06 17 32 86 31

Daniel FAYET tél 07 86 82 51 25

Jean MORAND tél 06 86 13 63 22

